

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-269  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
-----  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
-----

Matière : COMMANDE  
PUBLIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Sous matière :  
DELEGATION DE  
SERVICE PUBLIC

Séance du Conseil Municipal du jeudi 1 décembre 2022  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**OBJET : RAPPORT  
ANNUEL 2021  
RELATIF AU  
SERVICE PUBLIC  
D'EXPLOITATION  
DE L'AIRE DE  
CAMPING-CAR**

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,  
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline  
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,  
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth  
ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal  
BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Bruno  
PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER,  
Gérard MONDRAGON

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

Formant la majorité des membres en exercice

CONVOCACTION CONSEIL  
EN DATE DU : 25  
NOVEMBRE 2022

**Procurations :**

Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Régine SURRE Donne procuration à Javier DE LA CASA,  
Agnès SOULIER Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,  
Delphine SANTINI Donne procuration à Préscillia GRANIER,  
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 25 NOVEMBRE  
2022

**Absents excusés :**

Martine LACOMBE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL,

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **13 DEC. 2022**

**Secrétaire :** Madame Élisabeth ESCAFRE

La commune de Castelnaudary a autorisé CAMPING-CAR PARK par concession à gérer et exploiter l'aire de camping-car.

Conformément à l'article L3131-5 du Code de la commande publique, CAMPING-CAR PARK a transmis à la commune son rapport annuel pour l'exercice 2021 retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Conformément à l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, le rapport a été examiné par la commission consultative des services publics locaux dans sa séance du 7 juin 2022. Ce rapport a été examiné conforme aux attentes de la collectivité. Il a ensuite été mis à la disposition du public dans les 15 jours qui ont suivi sa réception.

Conformément à l'article L1411-3 du Code des collectivités territoriales, l'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante.

Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Il est à noter que l'aire a vu sa fréquentation remonter et atteindre la fréquentation de l'année 2019 (année de référence avec la crise sanitaire). L'objectif fixé en 2021 d'atteindre les 41 000€ a été réalisé avec un chiffre d'affaires de 44 000€. Cette augmentation place l'aire en 4<sup>ème</sup> position sur l'ensemble des aires du réseau CAMPING-CAR PARK au niveau de son ratio financier à l'emplacement.

Le point significatif est le fort taux de fréquentation annuel, qui atteint 74%.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**PREND ACTE** du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2021 relatif à l'exploitation de l'aire de camping-car.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le 13 DEC. 2022

Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le : 09 DEC. 2022

Par publication le : 13 DEC. 2022

Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 011-211100763-20221201-DB2022269-DE